
ASSURANCE SCOLAIRE

Le Collège Saint Joseph a souscrit un contrat d'assurance scolaire INDIVIDUELLE ACCIDENT collectif pour l'ensemble de ses élèves à la MUTUELLE ST CHRISTOPHE.

Cette assurance obligatoire couvre votre enfant s'il est victime ou s'il est responsable d'un accident, sur le chemin de l'école, dans la cour de récréation mais aussi dans toutes circonstances lors d'activités (stages, voyages et sorties scolaires).

En aucun cas cette assurance ne fait fonction de responsabilité civile.

Vous trouverez ci-joint une notice explicative des garanties.

Le montant de la cotisation annuelle entre dans la contribution scolaire.

Si vous le jugez utile, vous pourrez compléter cette assurance par un contrat de votre choix.